

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2021

Délibération n°2021-04 portant adoption du numerus clausus normaliens étudiants promotion 2021

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure, art. 26 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 159 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements sciences et lettres pour la rentrée 2021. Les places sont réparties comme suit :

- 60 places Concours normaliens étudiants Lettres.
- 60 places Concours normaliens étudiants Sciences.
- 5 places Médecine humanités.
- 10 places Médecines Sciences.
- 4 places Frontcog.
- 10 places Sélection internationale Lettres.
- 10 places Sélection internationale Sciences.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents (connectés) : 24	Pour : 24
Procurations : 2	Contre : 0
Votants : 24	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 15 mars 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Mise en ligne le : 17 mars 2021